



\*Dossier n°:

\*Réservé à l'administration

## SECURITE – INCENDIE (FORMULAIRE O01)

QUESTIONNAIRE A REMETTRE AVEC LES DEMANDES D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Objet :

### BASE LEGALE

La Norme et les Directives de protection incendie (DPI) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), édition 2015 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, régissent les exigences imposées pour les constructions et les installations, en matière de prévention des incendies.

Restent réservées les dispositions particulières du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (RCI - L 5 05.01), ainsi que les directives du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (RPSSP - F 4 05.01).

En application des articles 121 alinéa 2 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI - L 5 05), 9 alinéa 2 lettre t et 10B alinéa 2 lettre l du règlement d'application de la LCI (RCI - L 5 05.01), le présent questionnaire, dûment complété, doit être remis avec toute demande d'autorisation de construire.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE DE L'AEAI

La Norme contient les principes et les exigences générales de protection incendie et les Directives développent les objectifs de la Norme. Les annexes des Directives, les "Notes explicatives" et les "Aides de travail" précisent et illustrent les textes de la Norme et des Directives. Ces prescriptions sont consultables gratuitement à l'adresse internet suivante : [www.bsvonline.ch/fr](http://www.bsvonline.ch/fr).

### AMENAGEMENTS ROUTIERS

La directive n° 7 "Accès" du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (RPSSP - F 4 05.01) doit être appliquée.

**Si vous êtes dans une des deux situations décrites ci-après, seule la première page du questionnaire de sécurité, dûment remplie et signée, doit être jointe à la demande d'autorisation de construire. Pour tous les autres cas de figure, compléter la suite du questionnaire.**

- L'objet de la requête en autorisation de construire n'est pas concerné par les prescriptions de protection incendie de l'AEAI. (Exemple: mur d'enceinte de villa, piscine extérieure privée.).
- L'objet de la requête en autorisation de construire n'impacte pas la sécurité incendie de la construction. Aucun des éléments suivants n'est modifié ou concerné par ladite requête: affectation des locaux, configuration des locaux, résistance du système porteur, compartimentage coupe-feu (yc gaines), matériaux de façade, installation de protection incendie (détection incendie, installation sprinkler, porte coupe-feu, éclairage de sécurité, balisage de secours, moyens d'extinction, extraction de fumée, etc.).

Architecte / requérant :

Lieu, date:

Signature : .....

# 1. Assurance qualité AEAI (DPI 11-15f) (A compléter obligatoirement)

Le degré d'assurance qualité en protection incendie est défini par la nature des travaux projetés, l'affectation et les dangers spécifiques présents dans le bâtiment. Les tableaux 3.3.1 et 3.4.1 de la directive de protection incendie 11-15f "Assurance qualité en protection incendie" déterminent le niveau requis du projet soumis.

Toutes les informations relatives aux connaissances requises et aux tâches des personnes en charge de l'assurance qualité sont consultables à l'adresse suivante:

<http://www.praever.ch/fr/bs/vs/richtlinien/Seiten/default.aspx>

Indiquer le degré d'assurance qualité retenu pour ce projet.

- Degré n°1** Les informations liées à la protection incendie (sortie de secours, compartimentage, porte EI30, asservissement, exutoire de fumée, éclairage de secours, etc.) doivent figurer sur les plans d'architecte ou sur un jeu de plans de sécurité incendie<sup>1</sup>.
- Degré n°2** Un dossier de plans de sécurité incendie<sup>1</sup> accompagné d'un rapport explicatif, établi par un spécialiste en protection incendie doit être joint à la demande d'autorisation.
- Degré n°3** Le dossier doit obligatoirement être accompagné d'un concept de sécurité et des plans de sécurité incendie<sup>1</sup> établis par un expert en protection incendie.
- Degré n°4** Idem degré 3

<sup>1</sup> Plans à l'échelle 1:200, au minimum.

Responsable de l'assurance qualité (RAQ) (à compléter entièrement et à signer obligatoirement)

Nom et prénom :

Signature : .....

Société :

Téléphone:

- Spécialiste AEAI** N° HPI:
- Expert AEAI** N° HPI:
- Autre:**

RAQ mandaté pour:  Requête en autorisation de construire  Suivi de l'exécution

**NB:** le mandataire/architecte peut être le répondant assurance qualité de niveau 1, s'il dispose des connaissances nécessaires sur le plan des prescriptions de protection incendie.

Tout changement de responsable assurance qualité (RAQ) doit être immédiatement transmis à l'OAC, dans le cas contraire le RAQ annoncé sera responsable du dossier jusqu'à la fin du chantier.

La demande d'autorisation de construire est accompagnée d'un concept de sécurité incendie établi par un spécialiste /expert en protection incendie.

- NON**  **OUI** →  **Concept standard normatif** →  **Construction**  
 **Concept lié à l'objet**  **Installation d'extinction**

Entreprise ou affectation considérée comme industrielle par l'OCIRT  **OUI**  **NON**

## 2. Accès pompiers

Pour les nouvelles constructions, les surélévations, les transformations intérieures, les changements d'affectation, les accès pompiers sont à indiquer sur les plans masse, et doivent comporter toutes les informations nécessaires à leur compréhension. Ce document doit être établi selon **la Directive n°7 du Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers RPSSP / F4 05.01.**

Le dossier est accompagné d'un plan d'aménagement extérieur.  oui  non

---

## 3. Construction

### 3.1 Type de construction

- Maçonnerie
- Bois
- Métal
- Façade double-peau, type
- Cour intérieure, type
- Autre

### 3.2 Système porteur bâtiments neufs

- Combustible  oui  non
- Niveau(x) sous-sol  R60  R90
- Niveau(x) hors sol  R0  R30  R60  R90
- Autre

### 3.3 Informations éléments constructifs

- Dernière couche toiture combustible  oui  non
- Isolation périphérique combustible  oui  non
- Dernière couche façades combustible  oui  non

### Renseignements supplémentaire pour les bâtiments existants

- Dalles  REI 0  REI30  REI60  REI90
- Mur mitoyen  REI 0  REI30  REI60  REI90
- Porte coupe-feu EI30  oui  non
- Intervention sur les gaines techniques  oui  non

Remarque:

---

## 4. Chauffage Ventilation

### 4.1 Installations thermiques (DPI 24-15f)

Le projet est pourvu d'installations thermiques.  oui<sup>2</sup>  non

<sup>2</sup> Existante / inchangée

<sup>2</sup> Nouvelle installation thermique

- Mazout, quantité :  Gaz naturel  Chauffage à distance
- GPL, quantité :  Pompe à chaleur  Cheminée de salon / poêle
- Pellets, quantité :  Autre type d'installation:

### Puissance calorifique nominale de l'installation thermique

- ≤ 70 kW  de 71 à 600 kW
- de 601 à 1200 kW  > 1200 kW

## 4.2 Installations de ventilation (DPI 25-15f)

Double flux  oui  non  
Pour locaux "Ex" (protégés contre les explosions)  oui  non

### Renseignement supplémentaire pour les bâtiments existants

Intervention sur les installations de ventilation  oui  non

Remarque:

---

## 5. Installations de protection incendie

	Installation existante	Installation nouvelle	
Eclairage / balisage de secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 17-15f)
Alimentation de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 17-15f)
Postes incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 18-15f)
Colonnes sèches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 18-15f)
Extincteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 18-15f)
Installation d'extinction automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 19-15f)
Type:			
Détection incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 20-15f)
Ascenseur pompier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 23-15f)
Suppression cage d'escalier / ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 21-15f)
Extraction de fumée et de chaleur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 21-15f)
Zone(s) impactée(s):			
Exutoires de fumée dans les cages d'escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 21-15f)
Désenfumage par balayage des voies d'évacuation du sous-sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 21-15f)
Protection contre la foudre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(DPI 22-15f)
Systèmes d'alarmes internes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(F 4 05.01 Dir. 2)
Service de défense interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(F 4 05.01 Dir. 3)
Autre(s) installation(s) de sécurité incendie:			

### Asservissements

<input type="checkbox"/> Portes coupe-feu	<input type="checkbox"/> Extraction de fumée et de chaleur
<input type="checkbox"/> Rideaux coupe-feu	<input type="checkbox"/> Ventilations
<input type="checkbox"/> Clapets coupe-feu	<input type="checkbox"/> Ascenseurs
<input type="checkbox"/> Autre(s):	

Remarque:

---

## 6. Matières dangereuses (DPI 26-15f)

Est-ce que le projet prévoit le stockage, l'entreposage ou la manipulation de matières dangereuses ?

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Si oui quel type ?</b>	
Entreposage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Liquide, catégorie	quantité:
Manipulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Gaz, type	quantité:
			<input type="checkbox"/> Engins pyrotechniques	quantité:
			<input type="checkbox"/> Autres:	quantité:

Remarque:

*L'emplacement de ces éléments doit être indiqué sur les plans*

---

Le projet a déjà été suivi, ou a fait l'objet d'une pré-consultation auprès d'un inspecteur de la Police du Feu ?

**NON**

**OUI, avec Madame / Monsieur**

---

Architecte / requérant :

Lieu, date:

Signature : .....